

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 13 janvier 2022

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021

2021 V. 404 Vœu relatif à un rétablissement à 100% de l'offre de transport en commun.

Le Conseil de Paris,

Considérant la décision d'Île-de-France Mobilités de maintenir une offre réduite de transports en commun sur l'ensemble de son réseau en 2021 et 2022 ;

Considérant que la raison invoquée par Île-de-France Mobilités est la baisse de la fréquentation en comparaison avec celle précédant la crise sanitaire ;

Considérant que plus de la moitié des bus circulent en mode "vacances scolaires", que le niveau de service du métro n'atteint que 90% et celui des tramways seulement 94% ;

Considérant que la situation sanitaire se dégrade de nouveau depuis novembre 2021 et que selon l'AP-HP le pic de l'actuelle vague épidémique sera atteint à la fin décembre 2021 ou en janvier 2022 ;

Considérant que la diminution de l'offre augmente la densité de voyageurs dans chaque transport et ne permet pas de respecter la distanciation physique nécessaire ;

Considérant qu'avant la crise de la COVID-19, la fréquence de certains transports en commun, et en particulier la ligne 13 du métro, était déjà très en deçà des besoins étant donnée la sursaturation de la ligne ;

Considérant que dans le contexte sanitaire actuel, un service de transport en commun détérioré ne pourra qu'accroître la désertion de celui-ci par ses usagers et usagères ;

Considérant que cette diminution de l'offre de transports est principalement un moyen de réduire les dépenses d'Île-de-France Mobilités, qui connaît une période de forte incertitude financière ;

Considérant que les usagers et usagères du service sont les premier.e.s pénalisé.e.s par une baisse de l'offre de transports sans aucune compensation financière ;

Considérant que les usagers et usagères du réseau de transports en commun ne doivent pas compenser l'endettement d'Île-de-France Mobilités aggravé par l'absence de stratégie économique de la Région et de l'AOM ;

Considérant qu'un retour à une offre pré-covid n'est pour l'instant pas envisagée et que cette offre dégradée entraînera *de facto* une diminution de la fréquentation et des recettes correspondantes sur le long terme ;

Considérant l'absence de stratégie de long terme de la Région qui devrait pourtant élaborer le futur des mobilités franciliennes à l'aune des crises sanitaire et écologique et des bouleversements dans les modes de vie et de travail des usagers et usagères du réseau ;

Considérant l'impérieuse nécessité d'avoir des transports en commun attractifs afin d'offrir aux Parisien.ne.s et aux Francilien.ne.s des modes de transports alternatifs à la voiture individuelle pour lutter contre la pollution de l'air ;

Considérant que la qualité d'un service public majeur ne peut pas être sacrifiée pour des raisons économiques.

Sur proposition de Sylvain RAIFAUD, Corine FAUGERON, Fatoumata KONÉ et des élu.e.s du Groupe Écologiste de Paris (GEP),

Émet le vœu que :

La Ville de Paris porte auprès d'Île-de-France Mobilités la reprise de l'offre de transport en commun à 100% de ce qu'elle était avant la crise sanitaire.